

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	45 (1974)
Heft:	3
 Artikel:	Les budgets de la Confédération, des cantons et des communes pour l'année 1974
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824741

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les budgets de la Confédération, des cantons et des communes pour l'année 1974

D'intéressantes informations sur les budgets de la Confédération, des cantons et des communes sont régulièrement publiées, depuis 1970, dans le fascicule de janvier de « La Vie économique ». Les données relatives aux budgets cantonaux se fondent sur une enquête spéciale qui permet de corriger, en fonction de critères uniformes, les chiffres annoncés par les cantons. Les données sur les budgets communaux reposent, en revanche, sur des estimations reflétant l'évolution dans les cantons et dans les huit plus grandes villes. Les chiffres cités ci-après ne sont que partiellement comparables avec ceux des rapports publiés les années précédentes en raison des modifications intervenues dans le dépouillement statistique.

1. Vue générale

Comparativement à l'année précédente, on obtient le tableau suivant :

	Dépenses en millions de francs		Recettes en millions de francs		Solde en millions de francs	
	1973	1974	1973	1974	1973	1974
Confédération	11 458	13 007	11 262	12 801	— 196	— 206
Cantons	15 140	17 000	13 968	16 006	— 1 172	— 994
Communes	10 800	11 900	9 900	11 100	— 900	— 800
Ensemble						
(sans les montants comptés à double)	30 898	34 107	28 630	32 107	— 2 268	— 2 000

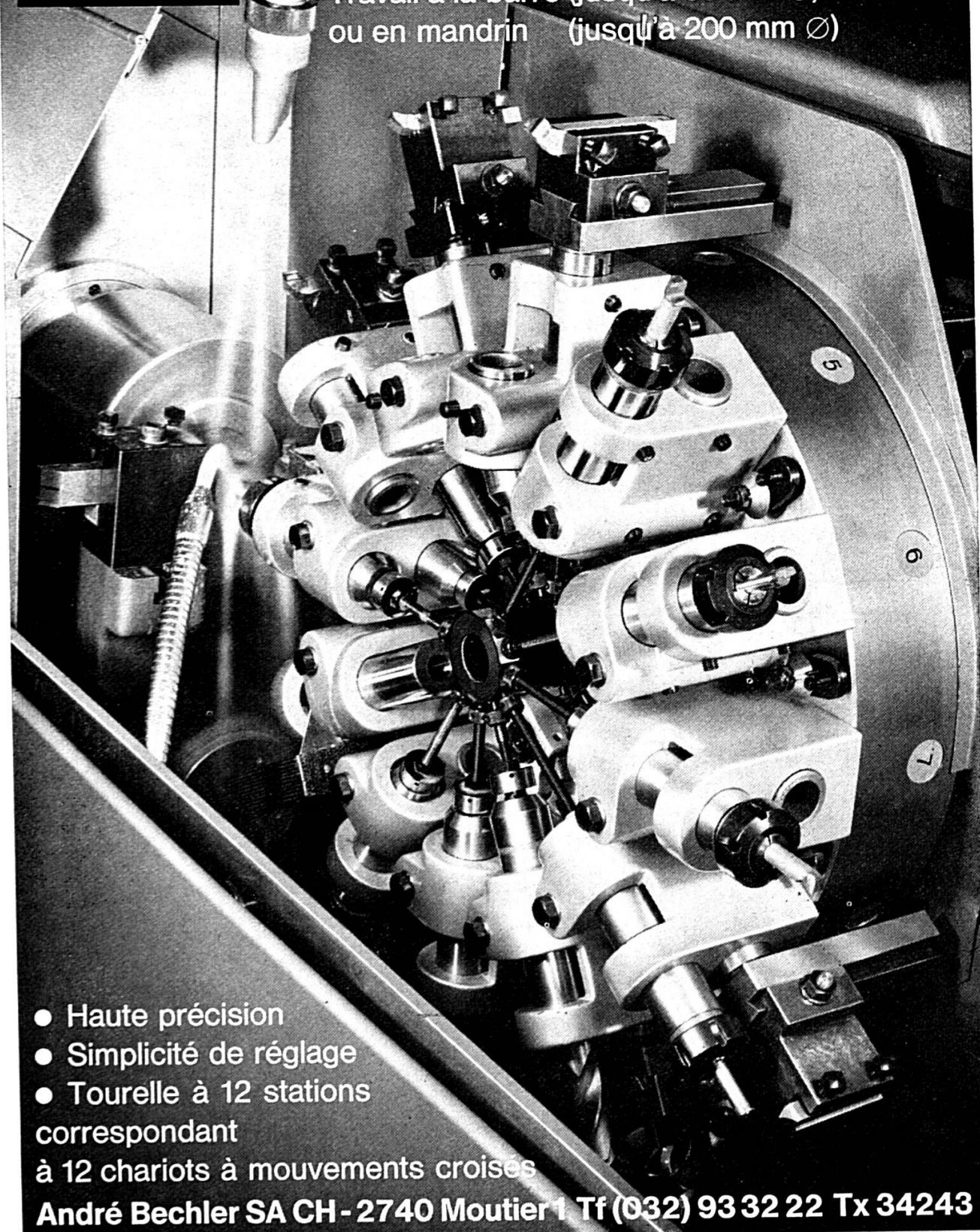
Il ressort de ces chiffres que le déficit record budgeté en 1973 est un peu inférieur cette année, grâce surtout aux cantons qui se sont efforcés de respecter la convention conclue avec la Confédération concernant des directives communes pour l'élaboration des budgets. Avec 2 milliards de francs, l'excédent de dépenses est du même ordre de grandeur qu'en 1971 et 1972 ; en revanche, il est tout de même plus de quatre fois plus élevé qu'en 1969 et 1970. La détérioration de la situation financière des pouvoirs publics remonte donc très nettement à l'année 1971, par suite essentiellement d'un accroissement démesuré des dépenses des cantons. Les efforts entrepris maintenant pour contenir les déficits ne représentent donc qu'un correctif partiel. En effet, parmi l'ensemble des pouvoirs publics, ce sont les cantons qui enregistrent les plus forts déficits, comme il ressort du tableau suivant :

Excédents 1967-1974

Compte	Confédération mio. fr.	Cantons mio. fr.	Communes mio. fr.	Ensemble mio. fr.
1967	— 156	— 267	— 299	— 762
1968	+ 157	— 234	— 279	— 348
1969	+ 28	— 206	— 303	— 481
1970	+ 210	— 246	— 429	— 446
1971	— 294	— 829	— 800	— 1 932
1972 (prov.)	— 247	— 952	— 900	— 2 099

BECHLER

Tour automatique à tourelle REACTO-MATIC
Travail à la barre (jusqu'à 55 mm Ø)
ou en mandrin (jusqu'à 200 mm Ø)



- Haute précision
- Simplicité de réglage
- Tourelle à 12 stations correspondant à 12 chariots à mouvements croisés

André Bechler SA CH-2740 Moutier 1 Tf (032) 93 32 22 Tx 34243

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE CONSTRUCTION

Parietti & Gindrat SA

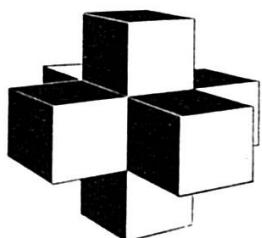
PORRENTRUY

Moutier

Boncourt

1682

Aubry Frères SA



CWD

MONTRES CINY

WEST END DOGMA

2725 LE NOIRMONT

2726 SAIGNELÉGIER

2824 VICQUES

1693

Budget	Confédération mio. fr.	Cantons mio. fr.	Communes mio. fr.	Ensemble mio. fr.
1973	— 196	— 1 172	— 900	— 2 268
1974	— 206	— 994	— 800	— 2 000

Le déficit de 2 milliards de francs signifie que, sur les 34,1 milliards de francs que représentent les dépenses budgetées, 5,9 % ne seront pas couverts. Si l'on tient compte du fait que, en moyenne des années 1969/1971, 22,1 % des dépenses ont été affectés aux investissements, on peut admettre, dans l'hypothèse d'un taux d'investissement analogue pour 1974, que les pouvoirs publics peuvent financer leurs investissements pour plus de 70 % grâce aux recettes. Il faut toutefois relever que ces investissements comprennent aussi des investissements de remplacement de sorte que le degré d'autofinancement des nouveaux investissements est plus faible.

2. L'évolution des dépenses 1969-1974

Entre 1969 et 1974, les dépenses des pouvoirs publics ont évolué de la manière suivante :

Compte	Confédération mio. fr.	Confédération %	Cantons mio. fr.	Cantons %	Communes mio. fr.	Communes %	Ensemble mio. fr.	Ensemble %
1969	7 139	100	8 432	100	5 944	100	18 067	100
1970	7 834	110	9 533	113	6 840	115	20 285	112
1971	9 043	127	11 430	136	8 391	141	24 230	134
1972	10 459	147	13 257	157	9 500	160	27 726	153
Budget								
1973	11 458	160	15 140	180	10 800	182	30 898	171
1974	13 007	182	17 000	202	11 900	200	34 107	189

En l'espace de cinq ans, les dépenses ont donc plus que doublé dans les cantons et les communes. La Confédération, qui enregistre jusqu'ici des taux d'augmentation un peu plus faibles, accuse en 1974 le plus fort accroissement relatif.

3. L'évolution des recettes 1969-1974

Le tableau suivant montre l'évolution des recettes durant la même période :

Compte	Confédération mio. fr.	Confédération %	Cantons mio. fr.	Cantons %	Communes mio. fr.	Communes %	Ensemble mio. fr.	Ensemble %
1969	7 167	100	8 226	100	5 641	100	17 586	100
1970	8 044	112	9 287	113	6 411	114	19 839	113
1971	8 749	122	10 601	129	7 407	131	22 232	126
1972	10 212	142	12 305	150	8 600	152	25 627	146
Budget								
1973	11 262	157	13 968	170	9 900	176	28 630	163
1974	12 801	179	16 006	195	11 100	197	32 107	183

Au cours de ces cinq années, les recettes n'ont pas augmenté tout à fait aussi fortement que les dépenses ; toutefois, elles ont presque doublé dans les cantons et, surtout, dans les communes.

4. Les budgets épurés des cantons

Comparativement aux budgets publiés par les cantons (cf. RFS N° 50 du 11 décembre 1973), le déficit global obtenu sur la base des chiffres corrigés en fonction des critères uniformes — c'est-à-dire après exclusion des opérations purement comptables telles que les amortissements de dettes, les versements et prélèvements sur les fonds ainsi que les articles comptables — tombe de 1175 millions de francs à 994 millions de francs. Ainsi enregistre-t-on des déficits moins importants surtout pour les cantons de Zurich (— 96 millions de francs), Berne (— 22), Tessin (— 20), Vaud (— 14), Valais (— 11), Thurgovie (— 10) et Argovie (— 9). En revanche, les déficits des Grisons et de Genève s'accroissent dans la statistique fédérale de 16 et 12 millions de francs respectivement. A noter que ces chiffres « épurés » sont établis à partir des budgets proposés par les gouvernements cantonaux, de sorte qu'ils ne tiennent pas compte d'éventuelles modifications apportées par les parlements.

Il est particulièrement intéressant d'établir une comparaison inter-cantonale des taux de croissance des dépenses et de l'importance du déficit par rapport au volume des dépenses :

Budgets des cantons pour 1974

	Dépenses en mio. fr.	Accroissement par rapport à 1973 en %	Excédent de dépenses en mio. fr.	en % des dépenses
Zurich	2 773,0	11,0	47,8	1,7
Berne	1 846,3	23,7	35,7	1,9
Lucerne	591,7	7,9	64,7	10,9
Uri	227,5	24,0	15,0	6,6
Schwyz	201,8	43,6	9,9	4,9
Obwald	49,9	0,4	2,8	5,8
Nidwald	80,3	— 3,6	4,8	6,0
Glaris	108,6	18,7	13,7	12,6
Zoug	183,9	20,7	26,3	14,3
Fribourg	457,0	7,3	42,3	9,3
Soleure	437,7	10,7	11,3	2,6
Bâle-Ville	1 189,2	5,2	115,5	9,7
Bâle-Campagne	640,5	20,1	65,7	10,3
Schaffhouse	162,2	9,6	25,5	15,7
Appenzell Rh.-Ext.	71,1	0,8	1,7	2,4
Appenzell Rh.-Int.	34,4	13,4	4,7	13,8
Saint-Gall	684,6	18,2	18,4	2,7
Grisons	557,9	10,7	38,2	6,9
Argovie	844,6	8,7	62,1	7,3
Thurgovie	397,4	16,7	66,6	16,8
Tessin	702,7	9,1	84,9	12,1
Vaud	1 139,6	12,1	88,4	7,8
Valais	556,3	12,3	46,6	8,4
Neuchâtel	275,7	15,3	16,2	5,9
Genève	1 379,7	10,5	84,7	6,1
Total	<u>15 593,8</u> *	<u>12,8</u>	<u>993,6</u>	<u>6,4</u>

* Les comptes spéciaux ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessus, ce qui explique la différence par rapport aux données citées aux paragraphes 1 et 2.

Les taux d'accroissement des dépenses sont extrêmement divers dans les différents cantons. Il est vrai que certaines valeurs extrêmes sont dues à des innovations statistiques (Schwyz) ou à des modifications dans le rapport canton/commune (Berne). Si l'on compare les excédents de dépenses, il faut donc prendre en considération que la répartition des tâches entre canton et communes est très diverse ; il faut en tenir compte surtout dans le calcul du déficit par habitant. En revanche, on peut sans hésiter comparer les déficits en pour-cent. Dans ce cas, il est surprenant de constater que, à côté de cantons où les finances sont bonnes, tels Zurich, Berne, Appenzell Rh.-Ext., Soleure et Saint-Gall, d'autres cantons tels que Thurgovie, Schaffhouse et Zoug doivent supporter des déficits souvent élevés. L'importance relative des déficits n'a manifestement pas de rapport étroit avec la capacité financière des cantons.

5. Les budgets des huit plus grandes villes

En ce qui concerne les huit plus grandes villes, on note également une détente assez nette mais, dans ce cas, le déficit inscrit au budget est encore relativement plus important que pour les cantons, comme le montre le tableau suivant. Les différence d'une ville à l'autre sont considérables :

	Dépenses 1974 en mio. fr.	Accroissement par rapport à l'année précédente en %	Excédent de dépenses 1974 en mio. fr.	Excédent de dépenses 1974 en % des dépenses
Zurich	1 247,6	6,5	22,2	1,7
Genève	309,6	5,6	71,6	23,1
Berne	446,3	— 1,9	46,4	10,4
Lausanne	428,9	6,0	71,7	16,7
Winterthour	223,1	8,8	37,7	16,9
Saint-Gall	178,3	15,5	— 1,3	— 0,7
Lucerne	137,9	4,7	15,2	11,0
Bienne	136,5	6,5	12,6	9,2

La ville de Saint-Gall mise à part, le taux d'accroissement des dépenses est partout inférieur à 10 % ; on a manifestement d'abord renoncé aux investissements. Malgré l'accroissement record de ses dépenses, la ville de Saint-Gall est la seule à présenter un excédent de recettes. Quant à Genève, Winterthour et Lausanne, elles sont fortement déficitaires.

6. Appréciation

Comme « La Vie économique » en a déjà fait la remarque l'année dernière, le résultat des budgets de 1974 ne satisfait pas au point de vue conjoncturel, étant donné que la tendance aux excédents de dépenses persiste à tous les niveaux. En fait, ces dernières années, les pouvoirs publics ont peu contribué à maîtriser l'excédent de la demande ; au contraire, ils ont exercé un effet expansif. Dans son rapport sur la situation économique suisse en 1973 et les perspectives pour 1974, la commission de recherches économiques relève que « l'effet expansif

LE DEMOCRATE

Le plus important
quotidien jurassien
vous informe sérieusement
dans tous les domaines



Imprimerie du Démocrate SA
Delémont

à votre disposition
pour tous travaux graphiques

Les pavés de

MATERIAUX S.A.

Delémont

peuvent être utilisés pour les routes et places communales, les chemins forestiers, les sentiers de jardin, etc.

Ils sont faciles à poser et ne demandent aucun entretien ultérieur.

Livraison :

franco chantier, actuellement bref délai.

1683

NIVAROX S.A.

Manufacture de spiraux



2610 Saint-Imier

1690

sur la demande globale émanant de l'augmentation des dépenses des collectivités publiques ne saurait être ignoré dans la situation de surchauffe conjoncturelle persistante de notre économie ». Par rapport à l'année précédente, les efforts déployés pour 1974 sous la direction de la Confédération semblent avoir eu quelque succès. Il ne faut cependant pas oublier que le léger recul des déficits provient en partie du fait que le budget de l'AVS n'a pas été majoré cette année et que les allocations de renchérissement ne sont pas entièrement budgétées. Comme tenu, d'une part, des tâches qui n'ont été que différées et, d'autre part, de la charge fiscale qui se heurte déjà à certaines limites dans plusieurs catégories de revenu, il importe en tout cas de continuer à faire preuve de mesure dans l'aménagement des dépenses.

Le cadran canonial de la collégiale de Saint-Ursanne

par C. FÉVRIER, Dr ès sciences

Sous le règne d'Auguste (I^{er} siècle avant Jésus-Christ), la métrologie avait atteint un développement remarquable. Vitruve, dans son « *De Architectura* », livre IX, mentionne les clepsydres¹, les scaphes² et les cadans solaires. Les artisans constructeurs d'appareils de la mesure du temps étaient appelés « *organarii clepsydrarii* » ou « *automatarii clepsydrarii* ». La métrologie publique et privée se répandit dans tout l'Empire romain.

Les invasions des Barbares, celle du IV^e et du VI^e siècles, en particulier, bouleversèrent le monde antique et sa civilisation, et l'étude de la métrologie disparut.

Dès la pénétration en Europe du christianisme, de nombreux ordres religieux sont fondés. L'Eglise, les monastères, les moines et en particulier les bénédictins, ont été les propagandistes de la culture latine.

Le besoin de régler la vie religieuse et d'observer les heures des offices incitent le clergé à rechercher un instrument de mesure : *c'est le cadran canonial*.

Le cadran canonial est un cadran solaire très primitif. Il est taillé dans la pierre et possède toujours un style rudimentaire et perpendiculaire à la surface où il est planté : le mur ; car à cette époque le style n'était pas orienté à l'axe du monde. Latitudes et longitudes étaient inconnues.

C'est plus spécialement sur les édifices romans que l'on rencontre les cadans canoniaux.

Saint-Ursanne avait de nombreuses relations avec l'Alsace voisine et possédait des terres à Sigolsheim et à Habsheim. C'est très probablement à la suite des relations des moines de Saint-Ursanne avec les nombreux couvents de Sigolsheim, Haguenau, Murbach, avec les bourgs d'Alspach, Truttenhausen et le clergé alsacien que le cadran canonial qui orne la façade méridionale de la collégiale de Saint-Ursanne a été

¹ Clepsydre : horloge à eau des Anciens.

² Scaphe : cadran solaire taillé en demi-sphère.